



Saint Germain de la Grange Infos

sgdlg.fr



Déc.
2024

AU SOMMAIRE

Finances locales
Le futur SDRIF-E
Centre Elie Ferrier
Du bio et du bon, en circuit court
Nos chemins ruraux
Retour sur le 3 août
Nos associations locales

L'éditorial

Chères Saint-Germainoises, Chers Saint-Germainois,

Entre les diverses crises et les rebondissements politiques de l'année, nous avons, sur le plan local, vécu 2024 avec de nombreuses inquiétudes, dû naviguer à vue et gérer notre commune avec beaucoup de prudence.

Les discours politiques et les jérémiades stériles sur les relations dégradées, entre l'État et les communes se succèdent, nous préférons être dans l'action locale et respectueux de l'argent public.

Malgré les incertitudes, et puisque notre santé financière le permet, le Conseil municipal a reconduit, pour 2024, un budget offensif sur le plan des investissements. Pour autant, les taux communaux ont été maintenus au niveau 2023 et celui de la taxe sur l'enlèvement des ordures ménagères a même baissé.

Le 3 août, notre commune est devenue pour quelques heures une « commune olympique », traversée par la course cycliste hommes de Paris 2024. Beaucoup de préparations logistiques, quelques travaux aussi, pour un court moment qui restera historique et rassembleur. Un chapitre du bulletin revient sur le déroulement de cet événement, avec quelques-unes des plus belles photos prises par nos habitants.

Grâce au dynamisme de nos associations et leurs bénévoles, d'autres activités ludiques et culturelles, se sont déroulées tout au long de l'année sur la commune. Qualité, complémentarité... Le succès est au rendez-vous. Bien des communes nous envient cette richesse qui fait vivre aussi notre village.

La rentrée scolaire s'est bien déroulée. Malgré la faiblesse persistante de nos effectifs, toutes les

classes sont restées ouvertes. Dans le même temps, les nouveaux locaux en rez-de-jardin du centre Elie Ferrier ont été réceptionnés : près de 200 m² supplémentaires, avec 2 salles pour les activités culturelles et associatives, une réserve pour la bibliothèque et une grande salle d'archives pour la mairie. Le projet de réaménagement global du site et de ses environs n'est qu'à mi-chemin, vous en découvrirez les grandes lignes dans ce numéro.

Enfin le sujet qui reste une préoccupation, et qui va le demeurer longtemps, c'est notre obligation de logements sociaux au titre de la loi SRU. Nous devons l'assumer avec des injonctions contradictoires venant de l'État et de la Région (cf. SDRIF-E en page 6), ainsi que les recours des riverains au tribunal administratif. Nous comprenons parfaitement qu'ils puissent être inquiets, mais a-t-on le choix ? Nous ne pouvons être plus explicites sur l'avancement de ce dossier, tant que les recours au tribunal ne seront pas terminés.

Pour ce sujet, comme pour tous ceux auxquels notre commune est confrontée, notre démarche est responsable, mais pas résignée. Nous gardons le cap de nos ambitions pour notre village.

Je vous souhaite une excellente fin d'année, riche en amitiés et en bonheur partagé.

Bertrand Hauet

Maire

1^{er} Vice-président de la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines



Couverture : Vente directe du samedi matin à la Ferme des Cent Arpents. Voir pages 10 et 11.

Bulletin municipal Décembre 2024

Directeur de la Publication :
Bertrand HAUET

Impression :
Groupe Exprim

1 rue de la Mairie
78640 Saint-Germain de la Grange

Tél. : 01 34 91 02 10
Courriel :
mairie@sgdlg.fr

En mairie Ouverture au public

Lundi et mercredi
de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30

Mardi
de 9h à 12h

Vendredi
de 13h30 à 17h30

Plus d'informations



SaintGermaindelagrangOfficiel

sgdlg.fr

L'Actualité de la commune

► En bref

Nouveau Triennal voirie

Malgré la suspension de nombreuses aides à la voirie, le programme d'enfouissement et de réfection de la voirie est maintenu, même s'il doit être pris à 100 % en charge par la commune.

En effet, au regard de l'ampleur des besoins, il n'est pas pertinent de supprimer ou retarder le prochain triennal.

Ce sont donc les travaux d'enfouissement et de reprise de voirie dans la rue de la mairie, la rue des meulantais ainsi que la rue des maisons brûlées qui sont ou qui vont être engagés avant la fin de cette année.

Nouveau service : Bornes de recharge pour véhicules électriques

Deux bornes de recharge ont été installées rue de la Mairie.

En libre-service, depuis le 15 novembre, elles permettent aux automobilistes de passage, ou aux habitants de la commune qui ne possèdent pas d'équipement individuel, de recharger un véhicule électrique.

Leur implantation, à proximité du centre du village, n'empiète pas sur les places du parking de la mairie, si précieuses pour les entrées et sorties de nos écoles.

Changement des jours de collecte des emballages

Un moyen mnémotechnique
pour s'y retrouver :

Jeudi – Jaune
depuis octobre 2024

Dans le cadre du nouveau marché de collecte des Ordures Ménagères, le prestataire qui a été retenu a proposé à la commune de décaler le ramassage des emballages (poubelle jaune), du mercredi au jeudi.

L'intérêt de ce décalage serait de voir ce flux collecté avec une benne électrique, ce qui n'est pas possible en conservant le planning actuel.

Moins de pollution, moins de bruit, la Municipalité a donc donné un avis favorable à cette proposition, dont la mise en place est intervenue début octobre.

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2025



LE RECENSEMENT, C'EST UTILE À TOUS

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France. Il détermine la population officielle de chaque commune.

Ses résultats sont utilisés pour calculer la participation de l'État au budget des communes.

La connaissance précise de la répartition de la population sur le territoire et de son évolution permet d'ajuster l'action publique aux besoins de la population en matière d'équipements collectifs (écoles, maisons de retraite, etc.),

de programmes de rénovation des quartiers, de moyens de transport à développer...

LE RECENSEMENT, C'EST SÛR

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil).

Toutes vos réponses sont strictement confidentielles. Les questionnaires sont transmis à l'Insee qui est le seul organisme habilité à les exploiter, et ce, de façon anonyme. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Vos noms et adresses sont néanmoins

nécessaires afin de s'assurer que vous ne serez pas comptés plusieurs fois mais ils ne sont pas conservés dans les bases de données.

De plus, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires sont tenues au secret professionnel.

Le traitement des données se fait dans le cadre du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et de la loi « Informatique et Libertés ».

Une information complète sur le déroulement de cette enquête est jointe à ce bulletin.

L'Actualité de la commune

► Finances locales : nous maintenons le cap !

La commune définit ses priorités de l'année et sa politique fiscale par le vote de son budget annuel et de ses taxes locales.

Le Conseil municipal s'est réuni le 7 Avril dernier pour délibérer sur la clôture des comptes 2023, l'affectation du résultat, le budget 2024 et le choix des taux de l'impôt local.

BILAN DE L'EXERCICE 2023

Malgré une année difficile pour tout le monde, le résultat de l'exercice 2023 fait apparaître un excédent global de 2 677 541,84 € décomposé en :

- un excédent de fonctionnement : 811 640,12 €,
- un excédent d'investissement : 1 865 901,72 €.

L'épargne de gestion brute du budget de fonctionnement de l'exercice 2023 est de 430 646,79 €, **en baisse de 22% par rapport à l'exercice 2022.**

Les dépenses

Plusieurs postes de dépenses de fonctionnement ont considérablement augmenté et ont impacté défavorablement le résultat 2023 :

- **L'explosion du coût des énergies** (+ 70% sur l'électricité et un facteur 3,5 sur le gaz) ont très défavorablement affecté le résultat, malgré l'accélération du programme de remplacement des chauffages gaz de l'école maternelle et du centre Elie Ferrier par une pompe à chaleur.
- **L'augmentation significative du point d'indice** pour les agents, qui a pris effet mi 2022 a été ressentie en année pleine sur 2023.
- **Les prestations d'élargage** qui n'avaient pu se faire en 2022 ont été basculées sur 2023 (45 k€), soit +30 k€ par rapport à 2022.
- **Des coûts de maintenance et de prestations extérieures** qui ont suivi l'inflation.
- **Des frais de procédure contre la mairie qui augmentent** (logements sociaux).
- Etc.

Par ailleurs, le FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal), prélevé par l'État aux communes dites favorisées, ne cesse de croître année après année. En 2023, il atteignait 65 k€ pour Saint-Germain de la Grange.

Les recettes

Les impôts locaux et taxes diverses (incluant les dotations de compensation de l'État suite à la suppression de la Taxe d'Habitation) représentent la principale source de revenus (75 %).



En même temps que les prélèvements de l'État augmentent dans nos dépenses, les dotations et compensations reçues baissent régulièrement (-7% dans nos recettes 2023, après avoir déjà baissé de -11.5% en 2022).

Bien que les bases d'imposition (dont la progression est fixée par la loi des Finances au niveau national) aient progressé de 7,1% en 2023, la progression globale de nos recettes (= impôts + dotations de l'État + compensation des taxes) n'a été que de 1,9%, bien loin de l'inflation et des effets de l'explosion des prix de l'énergie.

Les produits des services (cantines, garderies, études, droits d'occupation du domaine public (réseau ferroviaire, lignes haute tension et antennes pour le réseau mobile, etc.) ne représentent que 15 % des recettes annuelles, laissant un reste à charge communal important.

L'investissement

Près de 1 M€, incluant le remboursement du capital de la dette (85 k€), ont été consacrés aux investissements :

- 40% pour la réfection des voiries et l'enfouissement des réseaux (reliquats du triennal (La Fontaine, La Bruyère, de la Rochefoucauld, Boileau, Marettes).
- 48% pour les travaux de bâtiments, dont le passage du chauffage de l'école maternelle et du Centre Elie Ferrier en pompe à chaleur.

Les recettes de l'année (subventions et récupération de TVA) sont de 250 k€. La récupération de la TVA sur les

investissements ainsi que la plupart des subventions, sont perçues avec un décalage par rapport à l'année de réalisation.

Il n'a toutefois pas été nécessaire de faire appel à l'emprunt, grâce à notre trésorerie existante.

La dette

La commune a une dette raisonnable et raisonnée.

Notre dette actuelle a été contractée en 3 emprunts sur la période 2013 à 2017 pour absorber l'appel à fonds propres de la commune dans le cadre la réalisation de

l'école maternelle et l'aménagement de la place de la mairie.

Le capital restant dû de cette dette au 31 décembre 2023 s'élève à 442 835,91 €. Il correspond au niveau de l'épargne de gestion brute, réalisée sur le seul exercice 2023.

Notre ratio dette/fonds propres est excellent et nous sommes en capacité de souscrire de nouveaux emprunts pour nos projets structurants.

Notre recours à l'emprunt restera dans l'esprit légitime du lissage sur plusieurs générations de contribuables et usagers.

Le budget primitif 2024 a été élaboré avec une extrême prudence. Il intègre les éléments du contexte actuel ainsi que les nombreuses incertitudes qui pèsent sur l'évolution économique et sociale à l'échelon national et international.

LE BUDGET 2024

Maintien de l'effort d'investissement

Afin de régénérer les fonds propres à destination des projets d'investissement en cours et futurs, l'excédent de fonctionnement 2023 a été affecté à l'investissement : **450 000 €.**

Fiscalité locale

Les bases de l'impôt local sont réévaluées chaque année dans le cadre de la Loi des Finances de l'État, le taux à leur appliquer est quant à lui à l'initiative du Conseil municipal. La recette perçue est le produit de ces taux appliqué aux bases.

Après une année record en matière de réévaluation des bases en 2023 (+ 7,1 %), elles ont de nouveau progressé de 3,9 %, en 2024 (ce qui correspond au niveau d'inflation constaté entre novembre 2022 et novembre 2023).

Si la santé financière actuelle de la commune ne suscite pas d'inquiétude particulière pour l'équilibre de l'exercice 2024, ses marges de manœuvre se réduisent considérablement.

Pour autant, nous maintenons le cap de notre politique qui vise à ne pas alourdir la charge de l'impôt local sur les familles :

- Taxe sur le foncier bâti : 24,16 % (idem 2023)
- Taxe d'habitation : entièrement supprimée depuis 2022
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 8,07 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 44,29 % (idem 2023)
- Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères : 5,74 % (7,56 % en 2023)

Fonctionnement

Pour 2024, les dépenses ont été évaluées de façon proportionnelle à l'inflation prévisionnelle, même si l'on constate que de nombreuses prestations de service anticipent ou dépassent ce niveau prévisionnel.

Les recettes sont évaluées en prenant en compte la tendance baissière des dotations de l'État, constatée régulièrement.

L'investissement

Pour 2024, priorité aux projets en cours et au démarrage des projets prioritaires.

Les priorités de l'année 2024 sont de nouveau la voirie ainsi que tous équipements permettant de baisser les coûts de fonctionnement des bâtiments et équipements publics. Les dépenses d'investissement de l'année seront couvertes par des subventions, le FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA), nos fonds propres capitalisés, et la Taxe d'Aménagement.

Aucun recours à l'emprunt n'est actuellement programmé.

Bon à savoir ou pas !

Une journée d'élection revient à 3,3 K€ à la commune, la participation de l'État pour le défraiement est de 239 € !

Ça vaut ce que ça vaut !



Le site *Contribuables associés* attribue à la gestion de notre commune la note de 18/20, dans le top 3 des communes de même taille et de même département.

Les données analysées dans l'Argus des communes de *Contribuables*

Associés correspondent aux dernières publications de la Direction générale des collectivités locales et du ministère de l'Économie et des Finances.

Aménagement et préservation de l'espace public

► Le futur SDRIF-E : vers une impasse pour Saint-Germain de la Grange ?

Le SDRIF-E (Schéma Directeur Régional d'Ile de France- Environnemental) est un document de planification stratégique qui organise la croissance urbaine et l'utilisation de l'espace de l'Ile-de-France. Il fixe des objectifs à atteindre en 2040, ainsi que les étapes intermédiaires.

Adopté par la Région et approuvé par décret en Conseil d'État, il s'impose aux schémas de cohérence territoriale (SCoT) et, en l'absence de SCoT, aux plans locaux d'urbanisme (PLU, PLUi).

Tous les documents d'urbanisme locaux (SCoT, PLUi, PLU) doivent être compatibles avec ses dispositions à partir de 2027

Le SDRIF, actuellement en vigueur, va être remplacé par un SDRIF-E (SDRIF-Environnemental).

Les ambitions du projet à l'horizon 2040 portent sur un triple objectif de zéro artificialisation nette (ZAN), zéro émission nette (ZEN) et zéro ressource nette (économie circulaire).

Comment ne pas approuver ces objectifs ambitieux, néanmoins un fossé sépare cet urbanisme théorique de l'urbanisme pratique et opérationnel auquel nous devons répondre sur le terrain.

Pourquoi le projet actuel de SDRIF-E et ses règles d'application ne répondent pas à nos besoins ?

RAPPEL DES FAITS :

Avril 2018

Le nouveau PLU de Saint-Germain de la Grange est approuvé. Il supprime 40 ha de réserves foncières existantes, laissant un très faible potentiel de croissance pour de nouvelles constructions (un choix politique de la Municipalité).

En 2021

La Région engage ses réflexions sur un SDRIF-E, et en même temps Saint-Germain de la Grange se voit imposer 25 % de logements sociaux.

Mai 2023

Sans aucune concertation préalable avec les communes, l'avant-projet de SDRIF-E n'octroie aucune possibilité d'extension des zones constructibles à Saint-Germain de la Grange

1^{ère} intervention : le Maire saisit alors la Présidente de Région par courrier sur la situation délicate pour la commune :

- Pas ou peu de potentiel constructible pour l'obligation des logements sociaux.

- Remise en cause du projet d'extension de la zone d'Activités (PAVY III).

En parallèle, le Président de la Communauté de Communes intervient pour demander la possibilité d'extension de PAVY III (compétence intercommunale).

Novembre 2023

La nouvelle version de SDRIF-E octroie une ½ pastille (capacité d'extension) de 5 à 10 ha positionnés au beau milieu des 15 ha agricoles qui viennent tout juste d'être labellisés « bio » !

2^e intervention : le Maire contacte les services de la Région pour demander que la commune ait le choix de localiser le potentiel de constructibilité hors de cette zone agricole protégée, et de pouvoir l'éclater, afin de répartir ses obligations en logements sociaux, de façon équitable (Bourg et Chatron).

Les dés sont jetés, la procédure d'élaboration du SDRIF-E ne prévoit le recueil des avis des communes que dans le cadre de l'enquête publique

qui s'est déroulée du 1^{er} février au 16 mars.

3^e intervention : Le Conseil municipal s'est rendu à l'enquête publique pour porter ses attentes, par ailleurs formalisées dans une délibération votée à l'unanimité et transmise à la Présidence de la Région ainsi qu'au Préfet (Délibération n° 24-03-12 en date du 28 mars 2024, disponible sur le site internet de la Mairie).

Fin mai 2024

Le rapport de la commission d'enquête est publié : environ 5000 pages avec les annexes (lien de téléchargement : www.Registre-numerique.fr/sdrif-e/rapport):

La commission a rendu un avis favorable sans aucune réserve sur le projet de SDRIF-E.

À ce jour :

Le SDRIF-E a été adopté par les élus régionaux lors d'une séance exceptionnelle et transmis au Conseil d'État.

Le résultat de l'enquête publique : quid pour Saint-Germain de la Grange ?

Sachez avant tout que notre commune n'est ni couverte par un SCOT, ni par un PLUi (Refus de la CCCY).

I] Page 59 du Rapport d'enquête 1^{ère} et 2^e partie : Restitution du Commissaire enquêteur suite à la permanence du 11 mars à Plaisir qui relate les interventions : « Deux exploitants agricoles de Saint-Germain de la Grange m'ont fait part de leur grande inquiétude concernant le positionnement de la pastille d'urbanisation, qui se trouve juste sur leur exploitation. Monsieur Bertrand Hauet maire de Saint-Germain de la Grange, m'a expliqué qu'il avait 183 logements sociaux à créer. Une pastille d'urbanisation de 10 hectares a été affectée à sa commune. Cependant il rejoint l'inquiétude sur le positionnement de la pastille d'urbanisation, positionnée sur l'exploitation agricole. Il souhaite répartir l'urbanisation sur plusieurs dents creuses et non à un seul emplacement. »

II] Page 236 du Rapport d'enquête 3^e partie - question des enquêteurs à la Région IDF : « Comment la Région compte-t-elle faire pour ne pas pénaliser les communes qui ne font pas partie d'un Scot ou d'un PLUi pour qu'elles puissent également bénéficier des possibilités de mutualisation avec des communes voisines, faisant partie de la même communauté de communes par exemple ? »

Avis et commentaires du Conseil Régional d'IDF :
« En l'état, au regard des enjeux juridiques, en l'absence de document intercommunal qui garantit le respect de l'enveloppe globale, il ne peut pas y avoir de mécanisme de mutualisation qui serait juridiquement opérant. La Région entend cependant la difficulté de ces territoires. Elle examinera ce qu'il est possible de faire au regard des contraintes juridiques et au regard de l'ensemble des demandes. »

Commentaire de la commune : C'est une piste qui pourrait répondre à notre cas particulier, malheureusement nous n'avons encore aucune information sur l'avancement de cette porte de sortie

III] Pages 78 & 79 de l'Annexe IX du Rapport d'enquête - Avis de la Chambre d'Agriculture de l'Île de France sur la ½ pastille de Saint-Germain de la Grange : « Nous demandons la suppression de cette pastille de 10 ha. Ce secteur rural de la plaine de Versailles ne se prête pas du tout à un tel développement qui pourrait même impacter un maraîcher récemment installé par la SAFER. »

Avis et commentaires du Conseil Régional d'IDF :
« La chambre d'agriculture demande le retrait de la pastille d'urbanisation de Saint-Germain de la Grange (sur laquelle plusieurs autres acteurs se sont exprimés durant l'enquête publique). Il ne peut être répondu individuellement à cette demande à ce stade de la procédure. En effet, chaque demande nécessite une analyse en fonction de critères propres comme la sensibilité du site concerné vis-à-vis

des enjeux de biodiversité, de paysage, de maintien des services écosystémiques et d'exposition limitée aux risques et nuisances. Elle doit également être examinée à l'aune de l'ensemble des demandes relatives à l'ajout ou la suppression de capacités d'urbanisation afin de veiller aux grands équilibres et objectifs du SDRIF-E :

- la cohérence du projet avec le polycentrisme francilien et son articulation avec les autres projets du bassin de vie,
- la compatibilité de la demande avec la trajectoire de sobriété foncière du SDRIF-E. »

Commentaire de la commune : Nous connaissons la position de la Chambre d'agriculture, que nous ne pouvons qu'approuver, au regard du mal que nous nous sommes collectivement donnés pour avoir cette zone réservée à l'agriculture Bio !

IV] Pages 284 & 285 de l'Annexe IX du Rapport d'enquête - Avis de la CCCY sur la ½ pastille de Saint-Germain de la Grange :

« Corriger l'emplacement de la demi-pastille à positionner sur deux communes (Saint-Germain de la Grange et Thiverval-Grignon. La pastille est placée à l'Ouest de la Z.A. PAVY I. Or, le foncier potentiel pour la création d'une nouvelle Zone d'Activités Economique se situe à l'Est de la Z.A. PAVY II, dans son prolongement le long du chemin de fer, en contiguë à l'usine d'incinération et de tri sur la commune de Thiverval-Grignon. L'emplacement de cette pastille sur ces deux communes est essentiel pour l'installation de futures entreprises sur le territoire de l'EPCI. »

Avis et commentaires du Conseil Régional d'IDF :
« La communauté de communes demande le déplacement de la demi-pastille positionnée à Saint-Germain de la Grange. D'autres acteurs se sont exprimés durant l'enquête publique et ont fait valoir des demandes divergentes avec celle-ci. Il ne peut être répondu à cette demande à ce stade de la procédure. En effet, chaque demande relative aux capacités d'urbanisation nécessite une analyse en fonction de critères propres comme la sensibilité du site concerné vis-à-vis des enjeux de biodiversité, de paysage, de maintien des services écosystémiques et d'exposition limitée aux risques et nuisances. »

Commentaire de la commune : La CCCY a écarté la commune des discussions qui ont eu lieu de septembre 2023 à novembre 2023, dans le cadre de la consultation des PPA (Pouvoirs Publics Associés). Ce sujet fait l'objet d'un différend entre le Président de CCCY et la commune car la définition des priorités pour Saint-Germain de la Grange relève de la seule et unique compétence de son Conseil municipal, ceci en l'absence de SCOT ou de PLU intercommunal.

Aménagement et préservation de l'espace public

► Centre Elie Ferrier : Un rez-de-jardin réaménagé



**Un passé,
un avenir,
mais aussi un devenir**

Ça c'était avant...

Auparavant, le Centre Elie Ferrier s'appelait l'école maternelle Elie Ferrier. Pour ceux qui n'ont pas connu cette époque, notre village vivait avec deux sites bien distincts pour accueillir les enfants scolarisés. Depuis 2013, les deux écoles sont regroupées au centre du village. Les difficultés d'organisation, la réglementation et les normes diverses et variées ne permettaient plus de maintenir deux écoles éloignées l'une de l'autre, et notamment de réaliser dans de bonnes conditions le transit des élèves de la maternelle pour rejoindre la cantine, leur conserver une pause méridienne, et assurer la surveillance simultanément de tous les enfants.

Les locaux, certes vieillissants, laissés libres au centre Elie Ferrier, recevaient et accueillent toujours la bibliothèque municipale. Nous nous en réjouissons.

Afin de maintenir à ces locaux un rôle au service de l'intérêt général, et soucieux de minimiser l'impact des coûts de fonctionnement sur le budget communal, le Conseil

municipal s'était donné comme objectif d'optimiser leur taux d'utilisation et de chercher à générer, si possible, des recettes, par l'usage des bâtiments inoccupés.

Les locaux ont donc été mis gracieusement à disposition des associations de la commune. Pour autant, le taux d'utilisation, essentiellement le soir, n'était pas optimal, avec de surcroît une absence de rentrées financières. Si les coûts et surcoûts d'exploitation de tels bâtiments restent une charge lourde pour le budget de fonctionnement de la collectivité, il n'a jamais été question de solliciter une participation du monde associatif, qui a déjà ses propres difficultés pour subsister.

Pour notre plus grand bonheur, nous avons eu l'opportunité de répondre aux besoins d'un collège privé hors contrat, à la recherche de locaux adaptés à l'enseignement, principalement utilisateur des lieux en journée.

Une partie du centre a donc été mise en location, à titre onéreux, dans un mode « gagnant-gagnant ». Les locaux conservent en journée comme en soirée, un usage d'intérêt

général et collectif, avec des recettes qui couvrent une très grosse partie des frais de fonctionnement du site. La convention passée avec ce collège associatif prévoyait qu'il assure dans nos locaux un accueil de centre de loisirs du mercredi.

Aujourd'hui...

Depuis, ce collège a été dissout, mais la notoriété de Saint-Germain de la Grange et son approche partenariale, ont permis de retrouver rapidement un nouveau partenaire, l'association « IDEE », qui a repris les locaux et la prestation du centre de loisirs, avec brio, depuis 2016.

Elle est toujours en place, nous sommes attentifs à faire durer ce partenariat, qui s'est enrichi de stages thématiques ouverts pendant les vacances scolaires, à tous les enfants et adolescents de la commune. Le nombre de participants affiché régulièrement montre que cette offre répond à un besoin des familles.

Cet historique du site est important à connaître. Si sa construction date des années 80, et même s'il est vieillissant, son avenir devrait être aussi utile et radieux.

C'est l'un des gros dossiers traités pendant ce mandat. Durant la campagne municipale, nous vous avons fait part de nos ambitions pour le centre, notamment en nous engageant à poursuivre notre soutien à la bibliothèque municipale, afin de maintenir, voire renforcer son activité. Notre deuxième ambition affichée était celle d'y concentrer également des activités associatives et culturelles, d'y adjoindre des équipements de jeu et de détente, avec la conception et la réalisation d'un city stade à proximité.

Un tel dossier n'a rien de politique, il nécessite une large concertation pour bien cadrer le cahier des charges et réussir à répondre au plus près des besoins, mais de façon réaliste. C'est pourquoi un groupe de travail ouvert à tous les conseillers municipaux, sans exception, a été initié et piloté par le Maire, depuis l'automne dernier. Tous les conseillers municipaux ont joué le jeu : un premier succès pour ce projet !

Demain...

La démarche a d'abord permis de recenser les besoins en espaces supplémentaires et de bâtir le cahier des charges pour l'avenir du site : avoir un lieu propice au lien social qui vise un triptyque « culture - animations - détente » constitués autour de la bibliothèque existante, avec des locaux supplémentaires pour la vie associative ludique et culturelle, ainsi que la création d'un city stade ouvert à tous.

La concrétisation passe ensuite par un gros travail de chiffrage et de vérification de la faisabilité technique (constructibilité au PLU, contraintes liées à la proximité des lignes haute tension, présence des réseaux nécessaires, viabilisation...)

La première phase de réalisation du projet est aujourd'hui achevée : deux nouvelles salles de plus de 50 m² chacune, un local d'archives qui faisait cruellement défaut, une réserve pour la bibliothèque et un espace de stockage sont progressivement mis à disposition.



Nouvelle salle des archives communales



Nouvelles salles en rez-de-jardin

Ces nouveaux locaux permettent déjà à nos bibliothécaires bénévoles d'accueillir des classes des écoles sur place, ou leur permettent de recevoir des animations culturelles organisées par leur réseau « au fil des pages », dans des salles jouxtant la bibliothèque.

Progressivement, ils vont également satisfaire les besoins grandissants de locaux pour nos nombreuses associations.

Nous ne sommes qu'à mi-chemin de la restructuration du site, la prochaine étape est la réalisation du City Stade : le chiffrage est en cours, le dossier d'appel d'offres puis les travaux vont probablement être lancés au premier semestre 2025.

Dans une prochaine parution, nous reviendrons sur l'avancement de ce projet, notamment sur les aménagements aux abords du centre Elie Ferrier.

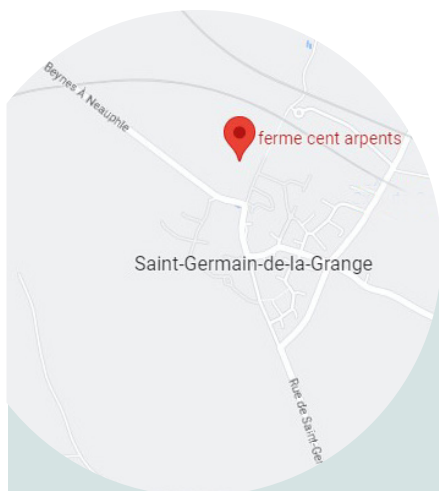
Aménagement et préservation de l'espace public

► La Ferme des cent arpents : Du bio et du bon, en circuit court

La commune, dans son PADD (Programme d'Aménagement et de Développement Durable), au titre du PLU (Plan Local d'Urbanisme) en vigueur depuis 2018, avait inscrit parmi ses objectifs celui de favoriser toutes les initiatives en faveur d'une agriculture raisonnée et de soutenir les circuits courts sur son territoire.

À cette époque, nous étions loin de penser que cette préoccupation allait devenir, dans les années qui suivaient, amplifiée par la crise COVID, un sujet aussi important dans les débats actuels de notre société.

Malheureusement, quand les débats s'enflamment très, ou trop largement, on constate ensuite que des bonnes intentions à l'action concrète, il y a parfois des écarts qui se creusent... Mais pas à Saint-Germain de la Grange.



Vente directe sur place, tous les samedis, de 10h à 13h.



Exemple de panier AMAP

Dans la continuité de nos orientations, nous avons fortement appuyé auprès de la SAFER* (Société d'aménagement foncier et d'établissement rural) le dossier d'un jeune maraîcher pour qu'il puisse être prioritaire à l'acquisition de 15 hectares de terres agricoles jouxtant des zones d'habitation de notre commune. Une formidable chance nous était ainsi offerte, celle de faire cohabiter la traditionnelle culture à grande échelle avec une culture de produits locaux, disponibles en circuits courts, tout en assurant une zone protégée autour d'une grande partie de notre habitat. Pour autant, il ne faut pas tomber dans l'excès et opposer ces différentes branches de la filière agricole, il y a la place et surtout un besoin identifié pour chacune d'elles.

Néanmoins, cultiver bio ne veut pas dire être labellisé bio. Pour cela, notre jeune maraîcher a dû démontrer qu'il a pratiqué une agriculture sans aucun traitement ni produit interdit, que ce soit à la pousse de ses légumes ou dans ses semences et préparations, depuis au moins 2 ans.



Pierre-Marie Fouillard

L'audit réalisé par les instances officielles à la ferme « cent arpents », a conclu que les règles, même les plus strictes, de labellisation BIO étaient respectées, et la ferme des cent arpents peut donc officiellement afficher sa spécificité bio.

Le tout premier label « Agriculture bio » a été décerné le 4 février 2023 sur le territoire de notre commune.

Nous sommes fiers d'avoir permis à un jeune entrepreneur de s'installer dans notre commune, qu'il y ap-

porte une nouvelle forme d'agriculture, et qu'il propose ses produits en vente directe aux habitants.

Les débuts d'une jeune entreprise sont toujours difficiles. Nous pouvons tous contribuer au succès durable de cette aventure, en faisant vivre le circuit court et en recommandant les produits « bio » de notre village.

► L'atelier aromatique : Une histoire de passion !

Depuis quelques mois, Guillemette nous propose des herbes aromatiques fraîches en bouquets, mais aussi et surtout des plantes aromatiques, des graines, des piments séchés et assemblés sous forme de tisanes et d'aromates pour sublimer toutes les cuisines. Les herbes sont comme la ponctuation, elles donnent du sens, du rythme, et parce qu'elles peuvent tout changer, sont indispensables dans la cuisine !

Après une première moitié de carrière dans les ressources humaines, Guillemette Leminor a effectué une recon-



version professionnelle en 2022 et suivi une formation d'herbaliste à l'École lyonnaise des plantes médicinales complétée d'un Brevet professionnel de responsable d'entreprise agricole, dans l'objectif de s'installer en tant que productrice de plantes aromatiques et médicinales.

Les moteurs de cette reconversion sont nombreux : la passion des plantes pour leurs bienfaits et leurs goûts souvent méconnus, mais aussi le souhait de donner du sens à son travail, de participer à la préservation de l'environnement, ou encore à la relocalisation de notre alimentation (les plantes aromatiques sont majoritairement importées de pays hors Union Européenne, alors qu'elles poussent très bien à côté de chez nous !).

Tout cela a donné naissance à l'Atelier aromatique, et l'acquisition de terres en sortie de village en 2024 a permis de donner le coup d'envoi du projet.

Les plantes sont cultivées selon les principes de l'agriculture biologique, et sélectionnées, semées, plantées, désherbées, récoltées, mises au sé-



Guillemette Leminor

choir, triées et conditionnées manuellement. Chaque étape est importante afin de préserver les arômes, les propriétés et les couleurs des plantes.

Les premières ventes ont commencé les samedis matin à la Ferme des Cent Arpents, ainsi qu'à l'AMAP du village (cf. ci-dessous). N'hésitez pas à venir la rencontrer.

 [latelieraromatique78](https://www.facebook.com/latelieraromatique78)

► Soutenons nos producteurs locaux ! L'AMAP Plaine de Goût, près de chez vous

Une AMAP, Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne, organise la rencontre entre des consommateurs à la recherche de produits bons, bios, locaux, et des producteurs souhaitant s'inscrire dans une agriculture diversifiée et respectueuse des hommes comme de l'environnement.

Le principe est simple : un contrat est signé entre un producteur et chaque « Amapien » pour la fourniture de paniers hebdomadaires, avec un engagement de paiement à l'avance selon une logique d'abonnement, et de solidarité lors des aléas climatiques par exemple.

Le producteur bénéficie ainsi d'une visibilité sur la production à fournir et sur sa trésorerie, et en contrepartie s'engage à fixer un prix juste pour les Amapiens et pour lui-même, à assurer une production de qualité basée sur les principes de l'agriculture paysanne sans utilisation de produits phytosanitaires ainsi qu'une transparence et de la pédagogie sur ses modes de production, l'avancée des récoltes, etc.

L'Amap Plaine de Goût propose des paniers de légumes dans le but de soutenir le lancement et de pérenniser l'activité de La Ferme des Cent Arpents.

Ce projet impacte positivement notre territoire : s'il rencontre le succès, il peut créer plusieurs emplois locaux. Il apporte aussi des cultures diversifiées améliorant notre résilience alimentaire locale, renature nos paysages avec la plantation de haies et de bandes fleuries. Enfin, seul commerce alimentaire de la commune, il crée du lien social autour de l'AMAP et des habitants.

D'autres contrats peuvent s'ajouter au contrat légumes initial, avec d'autres producteurs et artisans toujours bio et locaux (Fruits, Œufs, Pains, Volailles, Lentilles...), et aussi avec L'Atelier Aromatique, jeune exploitation agricole de la commune (cf. ci-dessus).



Plantation de haies et de bandes fleuries

Aménagement et préservation de l'espace public

► Nos chemins ruraux



La commune a entrepris un ambitieux projet de rénovation de ses chemins ruraux. Nous avons, en effet, la chance de vivre dans un territoire particulièrement agréable où il fait bon respirer, se promener, flâner. Mais il n'est pas toujours simple de trouver des chemins accessibles, des parcours cohérents, des jonctions praticables entre le ru Maldroit, les voies ferrées, les habitations et les champs cultivés.

Cette initiative vise donc à améliorer la sécurité des habitants en offrant des voies de circulation plus sûres et plus accessibles, facilitant la circulation des vélos et des piétons dans la commune. Elle vise également à offrir un maillage communal et intercommunal de qualité, favorisant les déplacements doux pour une meilleure qualité de vie dans un environnement préservé.

État des lieux

Le dernier état des lieux fait de manière détaillée de tous les chemins ruraux accessibles sur le territoire de la commune date de 1948. Or, leur utilisation et leur état, notamment en bordure de champs, ont parfois beaucoup évolué. C'est donc un travail de longue haleine qui s'est engagé.

Jacques Delepoulle, conseiller municipal, a réalisé un premier document de synthèse extrêmement précis, sur la base de l'état de reconnaissance des chemins ruraux

de certains chemins. Il s'agit donc, depuis, de les arpenter un à un, de mesurer leur largeur, leur continuité, pour mettre à jour la documentation existante. Le groupe de travail communal sur le sujet s'est réparti cette tâche qui va prendre du temps.

Une fois ce travail minutieux de recensement achevé, des propositions de travaux à mettre en œuvre seront faites et des décisions seront prises pour assurer les continuités et recréer les portions détruites de manière cohérente.

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du cinq juin 1948

L'an mil neuf cent quarante-huit le cinq juin à 18 heures le Conseil municipal de St-GERMAIN-DE-LA-GRANGE, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. Mainguet Maire
Conformément à l'art. 54 de la loi du 5 avril 1884 la séance a été publique.

Etaient présents : MM. Mainguet, Richard, Marchand, Fouquetet, Thévenon, Dubois, Philippe, Champault
Formant la majorité des membres en exercice.

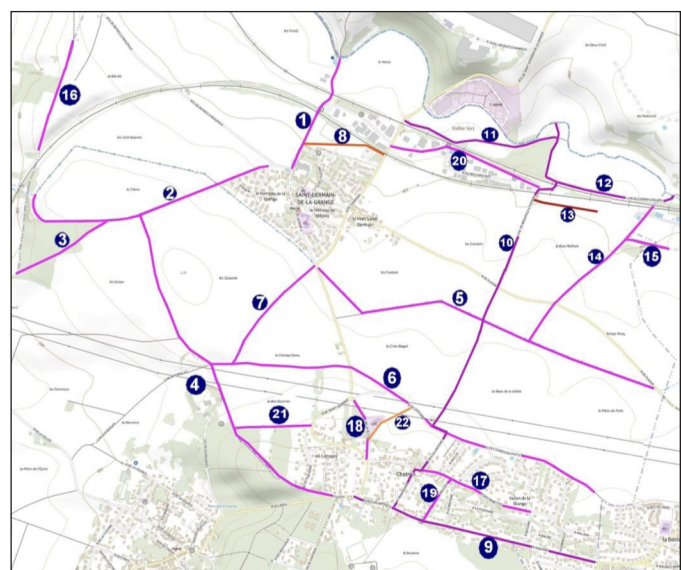
Absents : MM. Beaufile, Rébeillé, Le Bouvier qui s'étaient excusés.

Les opérations de remembrement ayant donné lieu à des suppressions et à des créations de chemins ruraux.

Monsieur Lésèque géomètre soumet au conseil municipal un état de reconnaissance des chemins ruraux dont le détail suit.

de 1948, afin d'offrir au groupe de travail municipal des éléments concrets de comparaison entre l'état initial recensé et la réalité d'aujourd'hui.

Quelques points noirs ont d'ores et déjà été repérés, notamment sur l'existence, la continuité et la praticabilité



Intentions de la commune

Il semble, en effet, important aujourd'hui de valoriser ces chemins ruraux qui voient passer de plus en plus de promeneurs, comme nos sorties dominicales ou même la liaison douce des Champs-Élysées le laissent aisément percevoir. Le verger, récemment aménagé, offre une pause à mi-chemin entre le haut et le bas de la commune, et une étape pour les randonneurs.

Alors que les confinements ont favorisé le recentrement à une échelle locale et la redécouverte de notre environnement proche, les conseils pour privilégier les déplacements à cette échelle pour un plus grand respect de notre environnement sont particulièrement mis à l'honneur.

Il convient donc de reconquérir ces chemins, parfois interrompus, pour permettre un maillage complet du territoire avec la possibilité de le parcourir sans nécessité de faire demi-tour devant une impasse naturelle,

une étroitesse impraticable ou une interdiction de passer. De nouveaux tracés pourraient également être envisagés afin d'assurer la jonction des chemins.

Les difficultés particulières liées à la traversée sécurisée des voies ferrées font partie du travail engagé. La concertation avec la SNCF a été relancée afin de réaliser les aménagements nécessaires pour envisager la réouverture du passage à niveau, par exemple, sur le tracé du GR interrompu en zone Pavy II.

Des concertations avec les agriculteurs de notre commune devront sans doute être engagées également pour la prise en compte de chemins progressivement oubliés, dont les tracés ont été grpillés par les cultures.

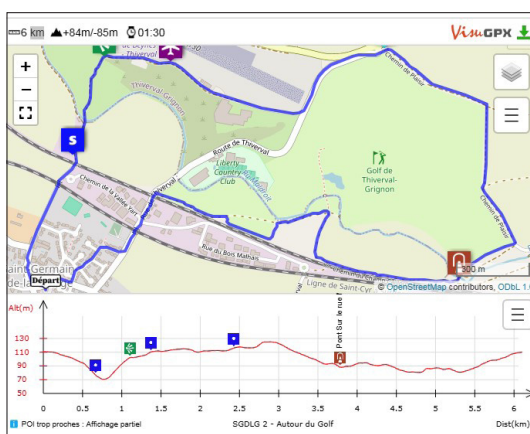


Plus globalement, un maillage communal et intercommunal est souhaité pour qu'il existe des itinéraires pédestres inter villages. Une réflexion à l'échelle de l'intercommunalité Cœur d'Yvelines a ainsi débuté parallèlement au travail engagé sur Saint-Germain de la Grange. Les énergies mises en œuvre conjointement permettront de faciliter encore l'amélioration à court terme de l'aménagement de nos chemins ruraux.

Promenades initiées

Parallèlement à ces travaux de réflexion, deux parcours de randonnées pédestres ont déjà été proposés aux habitants sur le site de la commune, offrant des boucles complètes et agréables à arpenter seul, en famille ou entre amis. En novembre 2021, septembre 2022 et 2023, des personnes se sont déplacées à chacun des rendez-vous donnés afin de parcourir ensemble les circuits décrits. Des moments conviviaux, intergénérationnel, où tous les participants ont souligné leur plaisir et leur souhait de renouveler de telles promenades.

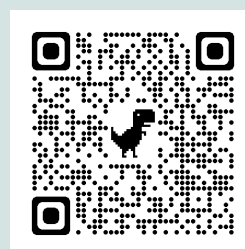
Un premier parcours permet de se promener sur les chemins de Saint-Germain de la Grange, Neauphle le



Château et Villiers Saint-Frédéric sur une boucle intercommunale de 8,8 km. Un second, de 6,6 km, traverse les chemins de la commune et ceux de Thiverval-Grignon tout autour du golf aux portes de notre commune.

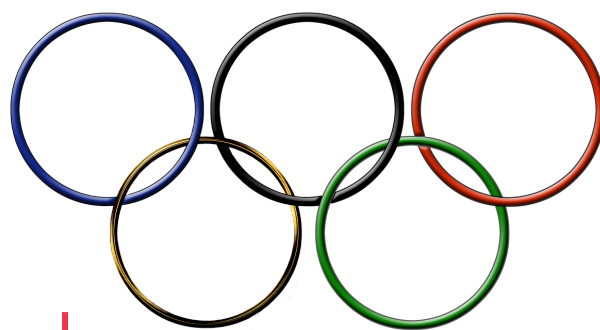
Retrouvez

- les parcours "SGDLG-Neauphle-Villiers" et "SGDLG-Autour du golf" sur le site internet de la commune



- les randonnées pédestres sur le territoire de Cœur d'Yvelines sur :
• wivisites.com
• rando-yvelines.fr

Dans le rétro



► Evènement, le 3 août : Beaucoup de préparation pour quelques minutes de bonheur

Notre commune a eu la chance d'être traversée par l'épreuve de course cycliste en ligne homme, des Jeux Olympiques de Paris, le samedi 3 août dernier, remportée par le Belge Remco Evenepoel devant nos Français, Valentin Madouas et Christophe Laporte.

Ces quelques minutes de visibilité pour notre village ont nécessité de la part des services et les membres du Conseil municipal qui ont contribué à cette réussite, de nombreuses réunions en amont, de communications préalables, de préparation et de mise en place de matériels sur le terrain, de contacts avec les riverains directs et les présidents des ASL qui ont été des relais importants avec tous les habitants.

Cette opération a également permis d'effectuer quelques travaux de voirie qui devenaient urgents, notamment sur la route de Saint-Germain.

À une ou deux exceptions près, en amont du jour « J », nos habitants ont été très compréhensifs, mais surtout très enthousiastes lors du passage de l'épreuve.

En témoignent les photos transmises en mairie.



Carnet

Félicitations aux heureux parents de

Noé NAHON né le 18 août 2022
Titouan ROUSTAN né le 8 septembre 2022
Madeline GILMAN née le 15 septembre 2022
Nathan SÉGUY né le 28 novembre 2022
Mattia VITALE né le 16 janvier 2023
Olivia REGNAULT née le 22 avril 2023
Lucas LAROCHE né le 25 avril 2023
Waël et Ayana WAGBENOU nés le 27 mai 2023
Marceau CHARPENTIER né le 3 août 2023
Romane BOUICHOU DUBUS née le 17 septembre 2023
Gabriel SÉGUY né le 16 mai 2024

Ils se sont unis

Cécile GUILLARD et Nicolas CHANTEREAU le 29 octobre 2022
Véronique BUISARD et Hervé BIBAS le 21 janvier 2023
Anaïs TACITE et Mathias HADJADJ le 10 juin 2023
Elodie CHAUMET et Benoît CHIVALEY le 9 septembre 2023
Agnès MARTIN et Tony ANQUETIL le 12 avril 2024
Andrea REY FEBRER et Guillaume FRÉSON le 27 avril 2024
Amanda GATTI et Benoît GRANDET le 29 juin 2024
Amélie MARANDEL et Jonathan ZERBIB le 29 juin 2024
Angélique PROST et Benoît COLINET le 21 septembre 2024
Priscilla PÉRINOT et Matthieu MIKA le 5 octobre 2024

Sincères condoléances aux familles de

Claude CAUQUELIN décédé le 23 décembre 2021
Roland GOUERRE décédé le 11 août 2022
Manuel DELAGADO POZO décédé le 23 octobre 2022
René OLIVIER décédé le 3 janvier 2023
Gérard DAGA décédé le 7 janvier 2023
Marcelo LAORCA-RODRIGO-RENAUD décédé le 19 mars 2023
Claude MARTIN décédé le 4 avril 2023
Annie LE FLOCH ép. LANQUETIN décédée le 13 mai 2023
Mireille HEUSSLER ép. EDOUARD décédée le 11 août 2023
Claude POILVÉ décédé le 11 octobre 2023
Thérèse GÉRARD décédée le 19 octobre 2023
Dominique BORSCHNECK ép. BARRIÈRE décédée le 16 novembre 2023
Éric HEURTIER décédé le 7 décembre 2023
Christophe BASTIEN décédé le 6 janvier 2024
Joël CUÉNOT décédé le 26 janvier 2024
Pierre OLIVARÈS décédé le 19 juin 2024
Suzanne BRETAGNE ép. VIRONDEAU décédée le 4 juillet 2024
Lionel DENIS décédé le 4 août 2024
Solange MORAND ép. PENIN le 17 août 2024
Simone FROGET ép. BARBOUL décédée le 6 novembre 2024
Marcel MOULIN décédé le 8 novembre 2024

EXPRESSION DE L'OPPOSITION

"Dynamisons Ensemble Saint Germain de la Grange"

(texte publié tel que reçu)

Démocratie locale, Démocratie de proximité :

À deux ans des élections municipales de 2026, il est à noter que notre rôle en tant qu'élus de la minorité s'est pleinement intégré au sein de l'équipe municipale. Nous participons activement aux réunions préparatoires des conseils municipaux et contribuons aux importants projets d'évolution ou d'aménagement discutés lors de la campagne électorale de la majorité.

La démocratie locale passe par une Loi sur le statut de l'élus local. Loi adoptée à l'unanimité par le sénat le 7 mars 2024 et désormais transmis à l'assemblée nationale. Celle-ci instaure un statut de l'élus local consacré à l'indemnisation, qui tend à améliorer les conditions d'exercice du mandat local, sécuriser le parcours des élus locaux et favoriser la reconversion professionnelle des élus ou encore la protection sociale.

La loi ne va pas modifier la donne en faveur de la démocratie locale pour être localement à la hauteur des défis qui s'ouvrent devant nous : défis écologiques, sociaux et économique. Il faudra passer par une véritable réforme systémique en particulier dans la perspective d'un futur acte de décentralisation, c'est à

dire une réforme du code électoral, une équité du traitement des élus (majorité et minorité), la transparence des actions de la majorité, l'accès à l'évaluation des politiques publiques.

La démocratie locale, confrontée à des défis, possède un formidable potentiel de renouveau ! Ces mesures rendront-elles notre démocratie plus attrayante d'ici à 2026 ? Malgré le désintérêt actuel de certains citoyens, nous sommes à l'aube d'une revitalisation de la démocratie de proximité. Face au déficit de confiance entre les citoyens et les sphères politiques, incluant les élus locaux et les parlementaires, il est essentiel que nous contribuons à façonner un modèle démocratique solide.

En tant qu'élus de la minorité, nous avons le devoir, et nous nous engageons à être une force proactive et constructive, écoutée et qui vous représente véritablement — votre voix, vos idées. Nous plaçons pour une démocratie où chacun a sa place, enrichie par des débats vibrants et des contradictions constructives et positives.



Vos conseillers municipaux,
Laurent GRAD, Valérie POULAIN, Guillemette LEMINOR

► Les associations de la commune

Sportives

A.S.S.G

Gymnastique adultes, renforcement musculaire, cardio, abdos fessiers

Contact : Martine
Tel. 06 79 56 34 90
mail. xaflam@yahoo.fr

A.S.L.C

Méditation, Yoga, Sophrologie, Qi Gong

Contact : Carine
Tel. 01 34 89 02 82
mail. aslc.neauphle@free.fr
www.aslc.neauphle.fr

FRVSENS

Stages de danse de couple (lindy hop et salsa cubaine) en niveaux débutants, intermédiaires et avancés.

Contact : Philippe
Mail. faitesremuervossens@gmail.com

Socioculturelles

AFAC

Fête du village, événements sportifs, soirées à thèmes, animations pour tous les âges

Contact : Corinne
mail. afac.evenements78@gmail.com
facebook.com/pg/saintgermaindelagrance/

AGE D'OR

Club des aînés : après-midi jeux, sorties culturelles, voyages...

Contact : Annick
Tel. 06 87 11 02 66
mail. annicklen@wanadoo.fr

LA GRANGE ANIMÉE

Activités à visée culturelle, sportive, festive ou ludique

Contact : Julien
mail. lagrangeanimee@gmail.com
www.facebook.com/LaGrangeAnimee

À vocation solidaire et humanitaire

FRANCE ALZHEIMER ET MALADIES APPARENTÉES

Permanences le mercredi matin (sauf juillet et août) sur rendez-vous uniquement, en mairie.

Contact : Jean-Paul
mail. jean-paul.gilbert@wanadoo.fr

UNION NATIONALE DES COMBATTANTS

(section intercommunale)
Rassembler celles et ceux qui ont combattu au service de la France ou porté l'uniforme, ou sont soucieux de la transmission de la Mémoire. Participe à l'organisation et à l'animation des cérémonies commémoratives, organisation de repas d'anciens combattants, interventions auprès des écoles

Président : Antoine
Tel. 06 07 36 86 46
mail. antoine.bouchet@neuf.fr
Secrétaire : Clémence
Tel. 06 62 58 52 36
mail. clemence.renault@dbmail.com

Des thématiques pour faire le plein d'activités, d'énergie et de solidarité tout au long de l'année !

RACING-CLUB 78 NEAUPHLE/PONTCHARTRAIN

Club de football intercommunal

Contact pour les 5 à 10 ans : Jacques
Tel. 07 82 67 10 28
mail. bernat.jbt@gmail.com
Secrétariat : Françoise
Tel. 06 75 46 77 97
lemoignef@wanadoo.fr
www.rcnp78.com

VITA'GYM & SPORT NATURE

Stretching, Pilates, Zumba, Gym NR'GY, Cardio Boxing, LIA

Contact par tel. 06 63 02 50 13
mail. contact@vitagym-sportnature.com
www.vitagym-sportnature.com

LES PETITS GRANDS'JOIE

Activités et événements ludiques et festifs pour les 3 à 15 ans

Contact : Laura
Tel. 06 79 94 57 79
mail. lespetitsgrandjoie@gmail.com

DANS LE SON

Chant et chant choral

Contact : Aviva
mail. dansleson78@gmail.com

LA GRANGE DE SAINT-GERMAIN

Scrapbooking
Contact : Laurence
Tel. 06 76 78 72 06
mail. lagrangedesaintgermain@gmail.com

À vocation éducative

IDÉE COLLÈGE

Collège privé de l'institution pour le développement et l'éveil de l'enfant Enseignement secondaire, premier cycle

Directeur : Frédéric
Tel. 06 61 37 83 36
Autre contact : Alexandre
Tel. 06 26 59 34 94
mail. idee2vie@gmail.com

L'AMAP

PLAINE DE GOÛTS

Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne, (Cf. page 10)
Contacts : Alain, Laurence
mail. amapplainedegouts@outlook.fr
https://amapplainedegouts.wordpress.com/
www.facebook.com/amapplainedegouts/

Le programme des animations 2025 est en cours d'élaboration.